

23 NOV → 25 NOV 2019
& 28 NOV → 01 DEC 2019

CONVENTION DE PARTICIPATION

À COMPLÉTER
EN CARACTÈRES
D'IMPRIMERIE



Nom ou raison sociale : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Tél. : _____ Fax : _____
GSM : _____
E-mail : _____
Numéro d'entreprise (TVA) : _____
Personne contact et tél. pour la suite : _____
Remarque : _____

"Nous vous invitons à nous signaler l'adresse où vous souhaitez recevoir tout courrier si celle-ci est différente de l'adresse de facturation"

EMPLACEMENT

À cocher (min.16 m²) Je réserve m² (.....m X 4m) ou (..... X 8m) modules de 4 ou 8 m obligatoires conformément aux conditions de votre règlement auquel je souscris sans réserve (sous réserve de l'application de l'article 3.01 du règlement de participation)

- Stand nu / « sol nu »
- Stand aménagé* : supplément de 35€ le m² * avec tapis de sol, cloisons (hauteur 2,50 m), fronton, une réserve ouverte, éclairage.
Couleur tapis de sol : Gris Rouge Bleu Vert Noir
Remarque : _____

Tout stand aménagé doit être obligatoirement accompagné d'un plan (sous peine de supplément si changement de dernière minute)

ACTIVITÉS

Le m² HTVA (21%)

- Halle 1 2 3 4 5
(Construction, décoration, aménagements, énergies, ...) 74 € m²
- Halle 9
(Halle d'entrée) 120 € m²

NOUVEAUTÉ

Cartes gratuites (version électronique disponible sans supplément)

- Je désire recevoir mes cartes gratuites en version électronique par mail - diffusion illimitée
OU
- Je désire recevoir mes cartes gratuites au format papier par courrier
- Cartes gratuites (VISITEURS)**
Stand ← 24m² : je reçois 100 cartes
Stand 25 à 48m² : je reçois 200 cartes
Stand 49 à 72m² : je reçois 300 cartes
Stand 73 à 96m² : je reçois 400 cartes
Stand → 96m² : je reçois 500 cartes
- Cartes gratuites (soirée PRO/ACHETEURS) - Jeudi 28/11 - A partir de 18H**
Stand jusqu'à 47m² : je reçois 100 cartes
Stand à partir de 48m² : je reçois 200 cartes

À PAYER

Location d'emplacement sol nu	m ² x	=	€
Supplément de prix par coin	x 125 €	=	€
Stand aménagé	m ² x 35 €	=	€
Frais obligatoires :			
Insertion dans le catalogue		=	200 €
Raccordement électrique + consommation exigée de 1000W		=	150 €
Frais de dossier		=	100 €
Forfait services : ce forfait comprend notamment :		=	110 €
Badges : stand←24m ² =4; stand 25 à 48m ² =6; stand 49 à 96m ² =8; stand→96m ² =10			
Gestion des déchets :		=	25 €
Assurance responsabilité civile (minimum 20 €)	m ² x 0,95€	=	€
	Total HTVA	=	€
	+ TVA 21%	=	€
		=	€

PRODUITS EXPOSÉS

Produits	Marques	Noms des fabricants



Le participant déclare accepter le règlement de participation qui figure dans le vade mecum(*) qu'il considère comme partie intégrante de la convention de participation. Il s'engage à s'y conformer.
(*) Vade Mecum téléchargeable sur le site www.salonhabitat.be ou disponible sur simple demande à LIÈGE EXPO.

N'oubliez pas de faire une copie recto - verso de ce document

**BON DE
COMMANDE**

Nom de la Société : _____
Tél. : _____

Cadre réservé à LIÈGE EXPO :

Stand: _____

**FOURNITURES
SPÉCIFIQUES**

Cochez votre choix

La fourniture débutera dès réception du paiement sur l'un des comptes cités

	Quantités	Prix HTVA 21%
Supplément consommation électrique		
Minimum 1 000 W (compris)	<input type="checkbox"/> 4 500 W / 52,5 €	<input type="checkbox"/> 18 000 W / 255 €
ou	<input type="checkbox"/> 6 000 W / 75 €	<input type="checkbox"/> 24 000 W / 345 €
<input type="checkbox"/> 2 000 W / 15 €	<input type="checkbox"/> 9 000 W / 120 €	<input type="checkbox"/> 30 000 W / 435 €
<input type="checkbox"/> 3 000 W / 30 €	<input type="checkbox"/> 12 000 W / 165 €	<input type="checkbox"/> 36 000 W / 525 €
Installations électriques à l'intérieur des stands. Jusqu'à 4500 W :		
<input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire monophasé 220 V avec différentiel - 2 prises / 40 €		
<input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire monophasé 220 V avec différentiel- 4 prises / 50 €		
Au-delà de 4500 W		
<input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire triphasé 380 V avec différentiel - 6 prises / 65 €		
<input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire triphasé 380 V avec différentiel - 8 à 10 prises / 80 €		
<input type="checkbox"/> Pas de coffret		
Remarque :		
Eclairage		
<input type="checkbox"/> Spot iode 1500W / 55 € (Superficie éclairée par spot : + ou - 28m²)		
Carte de parking		
<input type="checkbox"/> Parking Astrid - Exposants halles 1, 2 et 9 (1 carte maximum par 48m²) / 25 € pièce		
<input type="checkbox"/> Parking Denis - Exposants halles 3,4, 5 et 6 (1carte maximum par 48m²) / 25 € pièce		
Fournitures accessoires		
<input type="checkbox"/> Badge(s) supplémentaire(s) / 3 € pièce		
<input type="checkbox"/> Cartes d'entrée supplémentaires / 2 € la carte - A partir de 500 cartes / 1 € la carte		
<input type="checkbox"/> Connexion wifi 2 codes / GRATUIT		
<input type="checkbox"/> Connexion wifi supplémentaire / 25€		
Eaux et égouts		
<input type="checkbox"/> Raccordement / 165 €		
Remarque :		
Nettoyage des stands		
<input type="checkbox"/> 7,5 € / m² m²	
Remarque :		
Je souhaite aménager mon stand élément par élément (ne pas compléter si vous avez coché la case Stand aménagé au verso)		
<input type="checkbox"/> Tapis / 6 € le m²	Couleur :	
	<input type="checkbox"/> Gris	<input type="checkbox"/> Rouge
	<input type="checkbox"/> Bleu	<input type="checkbox"/> Vert
	<input type="checkbox"/> Noir m²
<input type="checkbox"/> Cloison simple face : 30 € le m	 m
<input type="checkbox"/> Fronton : 20 € le m	 m
Remarque :		
Total HTVA (21%) :		

ÉLECTRICITÉ

Veuillez dessiner votre stand :

- l'orienter par rapport aux allées et stands voisins
- indiquer l'endroit exact où doivent être installés le raccordement et les fournitures électriques



EAUX ET ÉGOUTS

Veuillez dessiner votre stand :

- l'orienter par rapport aux allées et stands voisins
- indiquer l'endroit exact où doivent être installées l'arrivée, l'évacuation des eaux et les fournitures supplémentaires éventuelles

LÉGENDE

5mm = 1m	Délimitation du stand	Porte pleine
Cloison(s)	Raccordement eau	Tenture
Spot iode 1500 W (suspendu au plafond)	Raccordement électrique	

En cas de commande d'un stand aménagé, veuillez indiquer la présentation souhaitée

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Nom et qualité du signataire juridiquement capable :

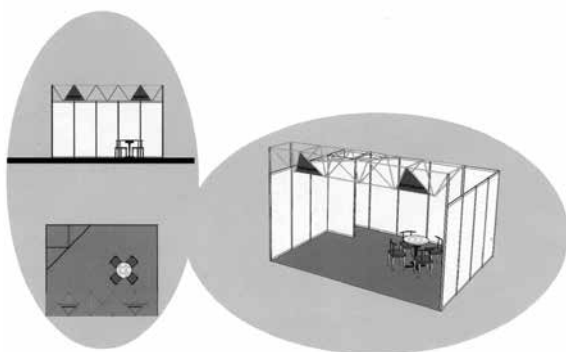
Cachet de l'entreprise :

febelux.com
association for the live
communication industry



HABITAT est un produit de LIÈGE EXPO.

Le participant déclare accepter le règlement de participation qui figure dans le vade mecum(*) qu'il considère comme partie intégrante de la convention de participation. Il s'engage à s'y conformer.
(*) Vade Mecum téléchargeable sur le site www.salonhabitat.be ou disponible sur simple demande à LIÈGE EXPO.



Tapis de sol, cloisons, fronton, réserve + tenture

	SAMEDI 23/11	DIMANCHE 24/11	SAMEDI 30/11	DIMANCHE 01/12
15H00				
16H30				
18H00				

Nom du conférencier : _____

Titre de la conférence : _____

A nous retourner avant le 15 octobre 2019

* Pour un autre horaire, nous consulter : salohnahabitat@liegeexpo.be**ARTICLE 1 : OBJET**

Les présentes conditions générales régissent les relations entre l'organisateur du salon et les participants à celui-ci et elles complètent le règlement de participation qui est repris dans le vade-mecum remis à chaque participant et visible sur le site internet de la fil : www.fil.be.

ARTICLE 2 : PORTEE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION

La signature par le participant de la convention de participation l'engage de façon définitive.

Le participant doit occuper personnellement son emplacement et ne peut ni sous-louer, ni céder ses droits.

En cas de désistement de sa part pour quelque motif que ce soit, pour autant que tous les emplacements soient loués et que le désistement ait lieu plus de 40 jours calendrier avant le premier jour du salon, une indemnité de 25 % du prix de la location restera due à l'organisateur ainsi que les prestations effectuées et les frais de dossier obligatoires. L'organisateur, de son côté, décide souverainement de l'admission des participants sans avoir à justifier sa décision.

ARTICLE 3 : FACTURATION ET PAIEMENT

Toute facture de l'organisateur est payable au comptant. Le non paiement d'une facture à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure la déduction d'un intérêt conventionnel au taux de 12 % l'an ainsi qu'une indemnité correspondant à 10 % du montant impayé.

ARTICLE 4 : CAS FORTUIT OU FORCE MAJEURE

Si, en raison d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est impossible pour l'organisateur d'organiser le salon, il se réserve le droit de postposer la manifestation, voire de l'annuler sans que le participant puisse lui réclamer quelques dommages et intérêts que ce soient.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Le participant réalise son stand, occupe l'emplacement qui lui est dévolu et gère l'organisation de la manifestation qu'il met sur pied sous sa seule responsabilité dans le respect des normes légales réglementaires ou de simple prudence, notamment en matière de sécurité et de concurrence, de réglementation de prix et de respect de la propriété intellectuelle et industrielle et des règles énumérées dans le vade-mecum.

- Le participant est seul responsable, à l'exclusion de l'organisateur, des accidents causés par son personnel et ses biens.
- Le participant et ses assureurs abandonnent tout recours contre l'organisateur et les autres participants.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire et/ou de faire enlever toute construction qui lui apparaît dangereuse ou simplement inappropriée.
- Le participant est couvert en assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers dans le cadre de la police souscrite à cet effet et à ses frais par l'organisateur. Le participant est tenu, en cas de sinistre d'effectuer lui-même toute démarche utile à l'égard de la compagnie d'assurances dont les coordonnées lui seront communiquées sur simple demande par l'organisateur.

ARTICLE 6 : MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS

Le participant devra avoir terminé l'érection de son stand dans les 48 heures qui précèdent l'ouverture du salon. Si le montage n'a pas été entamé avant ce délai, la Direction a le droit de disposer de l'emplacement pour lequel les redevances de toute nature resteront néanmoins à charge du participant absent.

Le participant devra avoir procédé au démontage complet de son stand dans les délais et horaires déterminés par la Direction.

Passé ce délai, l'organisateur peut faire évacuer le stand aux frais et risques et périls du participant.

La Direction peut s'opposer à tout enlèvement aussi longtemps qu'une redevance à titre quelconque reste impayée.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

La convention de participation est régie par le droit belge. Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège et en particulier pour ce qui lui compète la Justice de Paix du 2ème Canton.

→ L'attribution des stands s'effectue sur base de la date d'inscription sur le site du salon www.salohnahabitat.be ou sur www.fil.be, de la superficie louée et du secteur choisi.

→ Chaque participant consultera lors de son inscription, le vade-mecum dans lequel il prend connaissance du règlement général et des informations indispensables au bon déroulement de sa participation.

Après votre inscription, vous recevrez une farde technique contenant des informations ainsi que des bons de commandes pour des prestations et des fournitures supplémentaires :

- Equipements Eaux / Egouts
- Location de mobilier
- ...